

Délibération n°D20240124

Rapporteur : Marie-Claude ANDRIEUX

Service : Population

Secrétaire de séance : Jean-Claude REY

**L'AN DEUX MILLE VINGT-QUATRE, le DIX NEUF DÉCEMBRE, à 16 heures 30**, les membres du conseil municipal de la Ville de BERGERAC se sont réunis au nombre de 26, à l'hôtel de Ville, en vertu de l'article L. 2121.10 du Code général des collectivités territoriales et de la convocation en date du 12/12/2024.

**ÉTAIENT PRÉSENTS** : Mesdames et Messieurs Jonathan PRIOLEAUD, Laurence ROUAN, Charles MARBOT, Josie BAYLE, Marie-Lise POTRON, Gérald TRAPY, Marie-Claude ANDRIEUX, Christophe DAVID-BORDIER, Joaquina WEINBERG, Alain BANQUET, Christian BORDENAVE, Jean-Pierre CAZES, Florence MALGAT, Joël KERDRAON, Stéphane FRADIN, Michaël DESTOMBES, Farida MOUHOUBI, Corinne GONDONNEAU, Joëlle ISUS, Jean-Claude REY, Marion SOK CHAMBERON, Fatiha BANCAL, Fabien RUET, Hélène LEHMANN, Julie TEJERIZO, Catherine TAVEAU.

<b>ABSENTS EXCUSÉS</b> :	Eric PROLA	a donné délégation à	Charles MARBOT
	Marie-Hélène SCOTTI	a donné délégation à	Marie-Lise POTRON
	Christine FRANCOIS	a donné délégation à	Fabien RUET
	Jacqueline SIMONNET	a donné délégation à	Hélène LHEMANN

**ABSENTS** : Marc LETURGIE, Adib BENFEDDOUL, Paul FAUVEL, Stéphanie PONCET, Stéphane LE BERRE.

### DÉNOMINATION DE VOIE : ALLÉE DE RIVIÈRE NORD

VU le Code général des collectivités territoriales et notamment ses articles L.2121-29 , L.2213-28 et R. 2512-6 ;

VU le Code de la voirie routière et notamment son article L.141-3 relatif au tableau de classement des voiries communales ;

CONSIDÉRANT le constat selon lequel le Chemin des Pinelles a été coupé en deux tronçons par la rocade faisant de ces deux tronçons des voies sans issue, laissant le tronçon partant de la rocade et traversant l'Allée des Frères Viguera jusqu'à la voie ferrée sans dénomination ;

CONSIDÉRANT que les habitants de ce secteur indiquent habiter Rivière Nord et non pas Chemin des Pinelles ;

CONSIDÉRANT qu'en donnant ce nom à cette voie sans issue, la municipalité souhaite rendre lisible cette portion de route pour les administrés et les interventions diverses ;

CONSIDÉRANT que cette proposition n'est de nature à provoquer ni troubles à l'ordre public, ni à heurter la sensibilité des personnes, ni à porter atteinte à l'image de la ville ou au quartier concerné et respecter le principe de neutralité du service public.

Le conseil municipal, après en avoir délibéré, décide :

- **DE DÉNOMMER** la voie sans issue partant de la rocade, traversant l'intersection de l'Allée des Frères Viguera avec la Route de l'Escauderie et allant jusqu'à la voie de chemin de fer : Allée de Rivière Nord.
- **DE CHARGER** Monsieur le Maire de prendre les mesures nécessaires pour la mise en place de la signalisation appropriée et de l'autoriser à signer toutes les pièces nécessaires à l'exécution de la présente délibération.

Envoyé en préfecture le 23/12/2024

Reçu en préfecture le 23/12/2024

Publié le 23/12/2024

ID : 024-212400378-20241219-D20240124-DE



**Adopté par 30 voix pour :** Jonathan PRIOLEAUD, Laurence ROUAN, Charles MARBOT, Josie BAYLE, Eric PROLA (pouvoir), Marie-Lise POTRON, Gérald TRAPY, Marie-Claude ANDRIEUX, Christophe DAVID-BORDIER, Joaquina WEINBERG, Alain BANQUET, Christian BORDENAVE, Jean-Pierre CAZES, Florence MALGAT, Joël KERDRAON, Marie-Hélène SCOTTI (pouvoir), Stéphane FRADIN, Michaël DESTOMBES, Farida MOUHOUBI, Corinne GONDONNEAU, Joëlle ISUS, Jean-Claude REY, Marion SOK CHAMBERON, Fatiha BANCAL, Fabien RUET, Hélène LEHMANN, Jacqueline SIMONNET (pouvoir), Christine FRANCOIS (pouvoir), Julie TEJERIZO, Catherine TAVEAU.

**FAIT ET DÉLIBÉRÉ EN SÉANCE LES JOUR, MOIS ET AN SUSDITS, A BERGERAC CE 19/12/2024.**

Certifié exécutoire compte tenu du dépôt en Préfecture le **23 DEC. 2024**  
et de l'affichage en date du **23 DEC. 2024** d'une durée de deux mois conformément aux indications portées ci-dessus.

**Le Secrétaire,**



**Jean-Claude REY**

**Le Maire,**



**Jonathan PRIOLEAUD**